

Communiqué de presse

L'ECAB souhaite rendre les agriculteurs particulièrement attentifs aux dangers de fermentation de fourrage.

En cette période de récolte, nous rappelons qu'il est important de contrôler la température des stocks de fourrage selon les indications suivantes :

Le foin et le regain doivent être surveillés régulièrement au moyen d'une sonde pendant six semaines au moins après l'engrangement.

Les règles suivantes sont à respecter :

- jusqu'à 55 °C, mesurer régulièrement la température ;
- à partir de 55 °C, il faut évacuer les gaz de fermentation par le percement de trous d'aération et de tranchées ;
- à partir de 70 °C, il faut immédiatement alarmer les sapeurs-pompiers au numéro de téléphone 118.

L'achat de sondes à fourrage est subventionné par l'ECAB.

Pour tout renseignement : ECAB, Département Prévention et Intervention 026/305.92.65